



DEMANDE DE RESERVATION

LOCAUX COMMUNAUX

(à retourner au greffe municipal 60 jours avant la manifestation)

Société, organisateur :

Responsable de la manifestation : Nom : Prénom :
Adresse : NPA & localité :
No tél. :
Adresse e-mail :

Manifestation, spectacle :
 Théâtral Bal/disco
 Musical/Concert Mariage
 Assemblée Banquet
 Conférence Loto
 Soirée familiale Autre :

Nombre de personnes prévues : Prix d'entrée : Adultes Enfants

Dates de la manifestation : Heures :

Dates pour des répétitions : / / / / / / /

Locaux désirés :
 Grande Salle Cuisine
 Foyer Chambres froides
 Vestiaires Scène
 Buvette Loges et locaux sous scène
 Bar Galerie
 Salle 200ème à l'étage Pont de danse
 Salles maison du Mont Cave de la Grotte (à Payerne)
Souhaite les locaux la veille dès 12h.00 (+ Fr. 100,-) dès 18h.00 (+ Fr. 50,-)

Intervention souhaitée du responsable son-lumière OUI (Fr. 35,-/heure)

Equipements désirés de la Grande Salle :
 Sonorisation Ecran + beamer Jeux d'éclairage scène

Matériel Grande Salle désiré :
 Vaisselle : à commander avec formulaire spécifique qui sera joint au contrat
 Machine à café « Nespresso » (Fr. 1.-- le café avec gobelet)

Si manifestation publique : demande POCAMA effectuée le

Inscription sur le site : <https://eform.vd.ch/index/pubindex/form/16>

Patente provisoire pour vente de boissons alcoolisées : oui non

Par sa signature, le locataire accepte les conditions du règlement d'utilisation des locaux.

Lieu et date :

Le locataire :

Prix de location au verso

LOCAUX COMMUNAUX

PRIX DE LOCATION (tarifs journaliers)

Tarifs applicables pour les sociétés, associations et particuliers de la Commune de Corcelles.

Pour les utilisateurs de l'extérieur, une majoration de **20 %** est appliquée.

	Manifestation lucrative	Manifestation non lucrative	A laisser vide
Grande salle			
- Bals disco, manifestations importantes	600.—		
- Spectacles, théâtres, concerts, lotos	400.—		
- Assemblées, conférence (sans mise en place)		300.—	
- Collation d'enterrement (sans mise en place)		100.—	
- Mariages, anniversaires et autres (s/mise place)		400.—	
Foyer (sans mise en place)	50.—	50.—	
<i>Occupation dès le 01.01.2021</i>	100.--	100.--	
Buvette	150.--	50.--	
Buvette + Cuisine	300.--	300.--	
Bar	150.--	50.--	
Salle du 200^{ème} (climatisée)	70.--	70.--	
Scène + locaux sous-scène	50.--	50.--	
Beamer (uniquement si utilisé à la grande salle)	100.--	100.--	
Jeux d'éclairage scène	80.--	80.--	
Sonorisation (micros + un jeu de piles)	50.--	50.--	
Salles maison du Mont (par salle)	50.--	50.--	
Pont de danse	250.--	150.--	
Cave de la Grotte à Payerne	Non autorisée	100.--	

Si la mise en place ou le rangement se fait par le personnel communal, ce travail est facturé à fr. 80/h.

Est considérée comme non lucrative, toute manifestation avec entrée gratuite et sans vente de boissons.

PREAVIS ET OBSERVATIONS :

.....

DECISION MUNICIPALE :

Accordé

Refusé

Prix total de location : Fr.....

Observations :

.....

Date :

Signature du Mpl :